

**MAIRIE D'AURADÉ**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 3 septembre 2015 à 20h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

**Sont présents à cette réunion :**

Mesdames BAYLAC Jacqueline, CASTAING Anne-Marie, LAVAUD Laurence, REY Hélène.

Messieurs CASONATO Lilian, COSTANZO Pascal, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, POMIES David, SERVAT Jean-Claude.

**Absents Excusés :**

Monsieur Gérard CLOS (procuration donnée à Madame Jacqueline BAYLAC)

Monsieur Philippe CASTAING

Madame Sylvie COASSIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Alexandre POLIANI est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

**Ordre du Jour :**

- École : Déclaration de l'accueil périscolaire
- Agenda d'accessibilité
- Logements sociaux de la Commune
- Questions diverses

## 1- ÉCOLE : DÉCLARATION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la mise en place des TAP sur la Commune, il aurait fallu déclarer le système d'accueil et de loisir.

Lors d'une réunion en présence de Madame CANTON, Directrice jeunesse et Sport, Madame TERRASSON, Maire d'Endoufielle, Monsieur GIROU, responsable du transfert de la compétence jeunesse à la CCGT, Monsieur SERVAT et Monsieur LARROQUE. Il a été indiqué par Mme CANTON que la Commune d'Auradé était dans l'obligation de déclarer l'accueil périscolaire (les TAP). Cette déclaration entraîne une direction pour le périscolaire. Il n'est pas possible de la confier à Sandrine LECHES d'Endoufielle. Le Maire propose donc de créer un poste pour la Direction des TAP, de 4 heures par semaine scolaire.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve la création du poste à compter du 01 novembre 2015 et l'emploi du temps des TAP ne sera modifié qu'à ce moment-là.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote pour le recrutement d'un adjoint d'animation qualifié:

**Pour : 13**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Unanimité : 7**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la création du poste d'adjoint d'animation, à compter du 01 novembre 2015 et l'emploi du temps des TAP.**

## 2- AGENDA D'ACCESSIBILITÉ

Monsieur le Maire rappelle que l'ordonnance en date du 27 septembre 2014 a permis le report de l'obligation de mises aux normes des établissements recevant du public pour l'accessibilité au-delà de la fin 2014, en échange d'un engagement de mises aux normes appelé Agenda d'accessibilité programmé étalé sur 1 ou 2 périodes de 3 ans maximum. Cet engagement doit être formalisé sous la forme d'un formulaire à faire parvenir avant le 27 septembre 2015.

Suite à un entretien avec Monsieur Didier LOUBENS de la DTT, celui-ci nous a indiqué que vu les travaux engagés pour la construction de la nouvelle mairie et le projet d'extension du boulodrome, la commune a la possibilité d'étaler son agenda sur une période de six ans.

Il rappelle qu'un diagnostic avait été établi par la Société Bureau Véritas sur tous les ERP et IOP de la Commune.

Aujourd'hui il reste quelques travaux à réaliser à l'école, la salle des fêtes et l'Eglise. Mais une réflexion doit être engagée sur le cimetière et l'accessibilité à l'aire de jeux.

Suivant le diagnostic, ces travaux sont estimés à 49 600€ à étaler sur une période de six ans.

Monsieur le Maire, soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 13**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Unanimité : 7**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide l'agenda d'accessibilité programmé présenté.**

### 3- LOGEMENTS SOCIAUX DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 22 septembre 1990, la commune a signé une convention de location du logement social de l'ancien presbytère relative à l'octroi d'une subvention PALULOS. Cette convention a été renouvelée tacitement depuis 2001.

Le Service de sécurité habitat, aménagement et réseau territorial nous a indiqué dans un courrier en date du 23 février que le prochain terme d'expiration de cette convention est fixé au 30 juin 2016.

De ce fait, la commune peut dénoncer cette convention par acte authentique (huissier) avant le 30 décembre 2015. Sans dénonciation, elle se reconduira automatiquement pour des périodes triennales.

Monsieur le Maire demande au Conseil de statuer ou non sur la dénonciation de cette convention.

Après réflexion, l'assemblée décide de ne pas la dénoncer.

### 4- QUESTIONS DIVERSES

- **CCAS** : Lors de la création de la décision modificative lors du dernier conseil Municipal, une erreur a été faite lors de l'inscription des montants. Au lieu d'un montant de 1000€, il faut modifier cette décision modificative en mettant la somme de 497.00€.
- **Cimetière** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le devis pour la réalisation d'un columbarium et d'un jardin des souvenirs a été signé mercredi. Les travaux de terrassement débuteront la semaine prochaine.
- **Toiture presbytère** : Monsieur le Maire rappelle que la mise à jour des devis pour la réfection de la toiture du presbytère a été demandée à plusieurs entreprises. Celles-ci ont jusqu'au 10 septembre pour répondre. A ce jour, seulement deux entreprises ont répondu. Le 15 septembre le marché sera attribué sachant que les travaux devront être réalisés avant la fin de l'année 2015.
- **Voirie** : A certains endroits des nids de poules vont devoir être rebouchés (lotissement, chemin du crabet, Lagaynette). Au cap du Bosc, des travaux sont à prévoir aux poubelles. Pour le chemin du Goujon, Monsieur COSTANZO précise que Monsieur Sahuguette a commencé les travaux.
- **Boulodrome** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur KALUZA va venir déposer les pièces afin de déposer le permis de construire pour l'extension du boulodrome. Il rappelle que le délai d'instruction pour ce permis est de six mois.
- **Internet** : Beaucoup de personnes se plaignent de problèmes d'accès à internet sur la Commune. Monsieur le Maire rappelle que les travaux de Gers Numérique ne sont pas terminés. La mise en service n'est pas encore faite. Les problèmes sont sûrement dus aux différents travaux sur la ligne. Monsieur CASONATO rappelle que la carte Gers Numérique est disponible sur le site internet de la Mairie.

Séance levée à 23h00